



Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi

Pôle Concurrence,  
Consommation,  
Répression des Fraudes  
et Métrologie

Brigade Interrégionale  
d'Enquêtes de Concurrence  
Bretagne, Centre, Pays-de-la-Loire

SASU LE COMPTOIR DE LA MER

RUE ABRAHAME DUQUESNE  
ZONE INDUSTRIELLE DE KERBOIS  
56400 AURAY

A l'attention de son Président

Courriel : [biec44@direccte.gouv.fr](mailto:biec44@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 02.53.46.79.00  
Télécopie : 02.53.46.79.28

Réf. : Direccte44 2016 196

Départ : 2016 - 919

**EXEMPLAIRE A RETOURNER**  
**A LA DIRECCTE**

Nantes, le 29 août 2016

### **Lettre recommandée avec avis de réception**

Monsieur,

Par lettre du 8 juin 2016 vous avez été informé de mon intention de procéder à votre rencontre à une mesure d'injonction afin de clore le rapport d'enquête constatant des pratiques contraires aux dispositions de l'article L. 420-1 du code de commerce.

Vous avez été invité à me faire connaître vos observations à compter de la réception de ce courrier.

Vous n'avez pas présenté d'observations.

En considération du rapport d'enquête, je vous notifie, par la présente, les mesures décidées à l'égard de votre entreprise.

En application de l'article L. 464-9 et R. 464-9-1 à R. 464-9-3 du code de commerce, je vous enjoins de cesser immédiatement et renoncer pour l'avenir à mettre en œuvre toute pratique visant à faire pression sur des fournisseurs pour qu'ils ne livrent pas des distributeurs concurrents.

Cette injonction devra être mise en œuvre sans délai à compter de la réception du présent courrier.

Le respect de l'injonction mettra fin à la procédure vous concernant.

**Afin de me faire connaître votre décision, je vous remercie de me renvoyer cet exemplaire de courrier dûment complété à l'adresse indiquée ci-dessous dans le délai d'un mois à compter de la date de réception du présent courrier.**

DIRECCTE des Pays de la Loire  
Pôle C  
22 mail Pablo Picasso  
BP 24 209  
44 042 Nantes CEDEX 1

A défaut de réponse de votre part ou en cas de refus exprès de l'injonction, je saisisrai l'Autorité de la concurrence de ce dossier, comme le prévoit l'article L. 464-9 alinéa 4 du code de commerce.

Je vous précise que ce courrier donnera lieu à publication sur le site Internet de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ([www.economie.gouv.fr/dgccrf](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf)) à l'issue de cette procédure.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du pôle C

Jean-Louis ARIBAUD

Cochez la case qui correspond à votre choix et rayez la mention inutile

J'accepte l'injonction

~~Je refuse l'injonction~~

Date : 8/09/2016

**COMPTOIR DE LA MER**  
S.A.S. AU CAPITAL DE 52 320 EUROS  
Z.A. de KERBOIS - 56400 AURAY  
Tél. 02 97 24 84 97 Fax 02 97 24 48 47  
SIRET 322 163 049 00032 - APE 524 W

Signature